

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 MARS 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 16 février 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

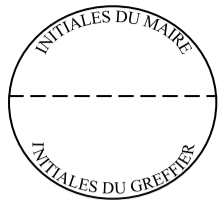
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 9 mars 2015

Rés. 2015-54

Rés. 2015-55



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.1 Renouvellement du contrat du directeur général

Rés. 2015-56

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du maire portant le numéro Mairie2015-01 et d'autoriser le maire, monsieur Claude Martel, à signer le contrat de travail du directeur général, monsieur François Corriveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Régime complémentaire de retraite des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau - Nomination

Rés. 2015-57

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-04 et de nommer madame Diane Lapierre à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Demande de moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada

Attendu que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

Attendu que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

Attendu que malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

Attendu que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

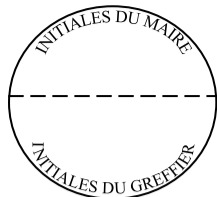
Attendu que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

En conséquence :

Rés. 2015-58

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2015-05 à l'effet que la Ville de Baie-Comeau accorde son appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise aux diverses instances politiques concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Demande de levée d'interdiction - 1315, boulevard Vanier

Considérant la demande de levée d'interdiction déposée par les propriétaires du 1315, boulevard Vanier;

Considérant que les requérants ont déposé une expertise ne prévoyant pas de recommandations sur les précautions à prendre et, le cas échéant, sur les mesures de protection requises pour maintenir en tout temps la stabilité du site et la sécurité de la zone d'étude;

Considérant que l'expertise confirme que, compte tenu de la topographie plane du terrain, rien ne laisse présager la présence de signes d'instabilité;

Considérant que l'expertise confirme que la construction d'une nouvelle résidence ne devrait pas entraîner un glissement rotationnel au sein du dépôt argileux;

Considérant que l'expertise confirme que la construction d'une nouvelle résidence ne devrait pas avoir d'influence sur la stabilité du site de même que sur les terrains adjacents;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2015-59

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-09 et malgré l'interdiction du Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 de la MRC de Manicouagan, d'accepter la demande permettant la construction d'une résidence isolée sise au 1315, boulevard Vanier, le tout en vertu du Règlement 2012-820 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Modification de la résolution 2015-35 - Appel d'offres 14-17 - Achat de camionnettes et automobiles en 2015

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2015-60

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2015-04 et de modifier la résolution 2015-35 afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de deux des trois soumissionnaires de l'appel d'offres 14-17, soit Donnacona Chrysler Fiat et Vision Chrysler Jeep :

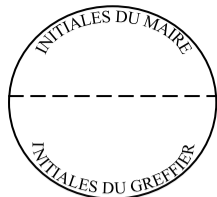
- Auto Métivier inc. :	36 516,90 \$	(2 véhicules)	Aucun changement
- Donnacona Chrysler Fiat :	63 668,54 \$	(2 véhicules)	
- Vision Chrysler Jeep :	157 832,20 \$	(5 véhicules)	

Total : 258 017,64 \$

Il est également résolu de remplacer le dernier paragraphe de ladite résolution par le suivant :

« Cette somme totale de 258 017,64 \$, incluant les taxes, sera financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.6 Demande de soutien financier - Randonnée Jimmy Pelletier

Rés. 2015-61

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-07 et d'accorder une aide en biens et services de 2 700 \$ à la Randonnée Jimmy Pelletier qui aura lieu du 23 au 27 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Radiation des mauvaises créances de l'année 2014

Rés. 2015-62

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-06 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-63

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2015-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des loisirs et sports pour le mois de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-64

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2015-05 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des loisirs et sports pour le mois de février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

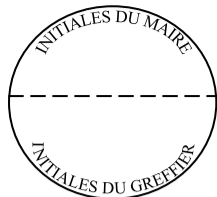
4.1.10 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2015-65

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-06 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois de mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.11 Listes de comptes 2015-01, 2015-02, 2015-03 et 2015-04

Rés. 2015-66

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-05 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-01, 2015-02, 2015-03 et 2015-04 pour les périodes 1, 2, 3, et 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 février 2015

Rés. 2015-67

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-08 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 16 mars 2015

4.2.1 Budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2015-68

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-08 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2015 de 2 857 060 \$, prévoyant un déficit d'opération estimé à 1 478 140 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 147 814 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Appel d'offres 15-03 - Fourniture de tête d'éclairage à DEL

Rés. 2015-69

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2015-04 et d'accorder le contrat pour la fourniture de 1 260 têtes d'éclairage à DEL découlant de l'appel d'offres 15-03 à la compagnie Nedco Baie-Comeau, et ce, pour la somme de 203 550,20 \$ taxes incluses.

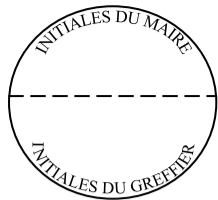
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure

5.1.1 1743, rue de Mingan

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1743, rue de Mingan;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation demandée vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis lors d'une consultation;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De refuser la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'une clôture de 2 mètres de hauteur et d'un garage isolé dans la cour avant de la résidence sise au 1743, rue de Mingan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2015-861 modifiant le Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Considérant l'adoption du Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques le 15 décembre 2008;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications audit règlement, plus particulièrement en ce qui a trait aux déclarations périodiques, et ce, afin d'uniformiser le tout avec les périodes prévues par la MRC de Manicouagan;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à l'article 8 des pénalités supplémentaires lorsque les déclarations ne sont pas produites dans les délais prescrits;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à l'article 8 des intérêts aux montants initiaux dus lorsque non versés dans les délais prescrits;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la méthode de réception des paiements prévue à l'article 9;

Considérant que les annexes A, B et C doivent être modifiées afin d'y retirer l'obligation d'assermentation;

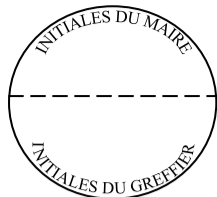
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 16 février 2015;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Rés. 2015-70

Rés. 2015-71



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'adopter le Règlement 2015-861 modifiant le Règlement 2008-756 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

La conseillère Karine Otis renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

8.2 Projet de règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 11 mars 2015.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 11 mars 2015.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions. De plus, il adresse des félicitations à l'organisation du Drakkar de Baie-Comeau pour la qualité du spectacle offert de même que pour la saine gestion de leurs finances.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

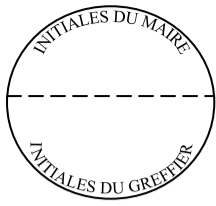
Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 8 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE

Rés. 2015-72



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

